



# DOSSIER DE PRESSE

Inauguration de la  
borne de  
recharge pour  
véhicules électriques  
de Changé



## Communiqué de presse

# BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES : CHANGÉ EST DÉSORMAIS BRANCHÉ !

La borne de recharge pour véhicules électriques, installée place de la mairie, a été officiellement inaugurée mardi 5 juin 2018 par Norbert BOUVET, Président de Territoire d'énergie Mayenne et par Denis MOUCHEL, maire de Changé. Les techniciens de Territoire d'énergie Mayenne et de l'entreprise Bouygues Energies & Services mandataire des travaux ainsi que les élus étaient également présents.

## TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE EST BRANCHÉ TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Territoire d'énergie Mayenne rend les déplacements plus propres et encourage l'électromobilité en Mayenne. « 48 bornes de recharge pour véhicules électriques sont actuellement déployées sur l'ensemble du département. La mise en place des bornes va être terminée en juillet. » assure Norbert BOUVET, président de Territoire d'énergie Mayenne.

Cette borne équipée de 3 prises (type 2, type 3 ainsi qu'une prise E/F) permet la recharge simultanée de deux véhicules (puissance maximale 22Kva).

Deux possibilités s'offrent aux usagers : par abonnement en se munissant au préalable d'une carte d'abonnement (badge) sur le site internet [www.alizecharge.com](http://www.alizecharge.com), ou en utilisant son Smartphone via l'application Alizé, en flashant le QR Code présent sur le côté de la borne. Ensuite, il suffira de suivre les indications mentionnées sur la borne.

« Territoire d'énergie Mayenne finance ces installations en totalité et bénéficie d'un subventionnement de l'ADEME à hauteur de 50% dans le cadre du programme investissements d'avenir » a rappelé Norbert BOUVET.

*Plus d'informations sur [www.territoire-energie53.fr](http://www.territoire-energie53.fr)*

## A propos de Territoire d'énergie Mayenne

Regroupant l'ensemble des communes mayennaises, Territoire d'énergie Mayenne est aujourd'hui un des principaux acteurs publics de la transition énergétique du département.

Autorité organisatrice de la distribution d'électricité et de gaz, Territoire d'énergie Mayenne réalise chaque année plus de 20 millions d'euros de travaux sur les réseaux électriques de basse et moyenne tension (extension, renforcement, raccordements, dissimulation...) et de télécommunication. Parallèlement à cette mission première, il s'emploie à la mise en valeur de l'éclairage public des communes, accompagne le développement des énergies renouvelables et la maîtrise de la demande en énergie. Territoire d'énergie Mayenne est également maître d'ouvrage du déploiement des IRVE et de la couverture zones blanches centre-bourgs en téléphonie mobile.

Contact presse :  
Hélène Ruault - 02 43 59 07 14  
Chargée de communication  
[helene.ruault@territoire-energie53.fr](mailto:helene.ruault@territoire-energie53.fr)

## DATES CLEFS DU PROJET

**mai/juin 2017** : Consultations des prestataires

**Juillet 2017** : Choix du prestataire

**Septembre 2017** : Etudes d'exécution

**Novembre 2017** : Démarrage des travaux (jusqu'au 1er trimestre 2018)

**Janvier 2018** : Premières mises en service

## MAILLAGE DÉPARTEMENTAL

Un maillage départemental a été mis en place pour développer l'électro mobilité sur le territoire. L'implantation des bornes sur le département de la Mayenne s'est fait en tenant compte de plusieurs critères comme le taux de fréquentation de la borne, les principaux axes routiers privilégiés par les automobilistes, l'environnement sécurisant, la proximité des commerces, services, et équipements.

Les retours d'expériences des premiers usagers démontrent que la majeure partie des recharges est faite au domicile mais l'existence de bornes publiques et privées est indispensable pour rassurer l'usager en garantissant son déplacement.

La majeure partie des usages sur les bornes de recharge ne concerne pas des « pleins » mais un complément de charge. Aussi, une répartition pertinente des stations de recharge permet de trouver une borne en moyenne tous les 15/20 km et facilite ainsi la circulation au plus grand nombre.



---

48 BORNES  
DE RECHARGE  
NORMALES

---

---

42 COMMUNES  
CONCERNÉES

---

---

UN MAILLAGE  
DÉPARTEMENTAL

---

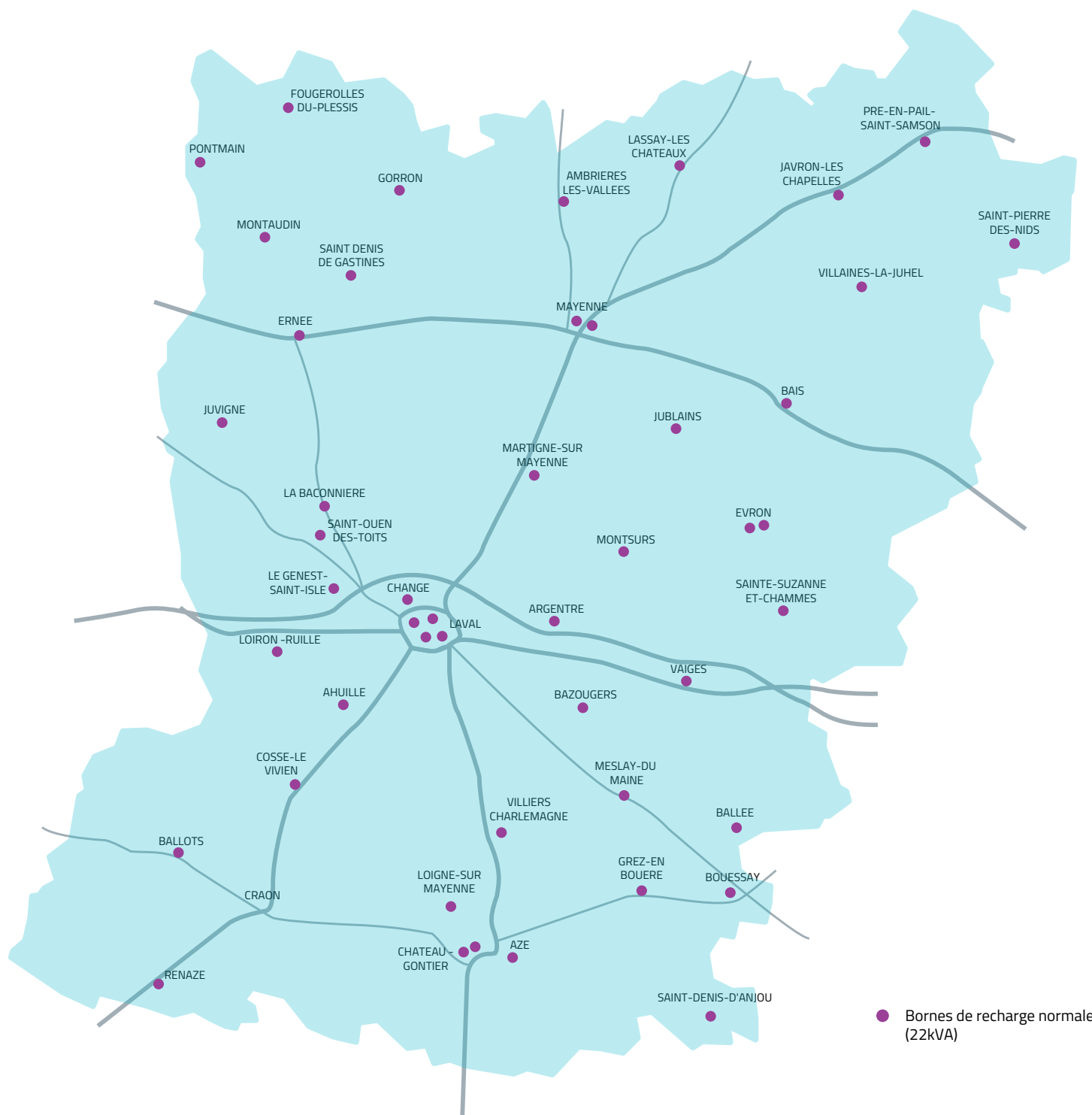
---

DEVELOPPEMENT  
DE  
L'ÉLECTRO MOBILITÉ

---



# DÉPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGE SUR LE DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE



# LISTE DES 42 COMMUNES CONCERNÉES

AHUILLÉ  
AMBRIÈRES LES VALLÉES  
ARGENTRÉ  
AZÉ  
BAIS  
BALLÉE  
BALLOTS  
BAZOUGERS  
BOUESSAY  
CHANGÉ  
CHATEAU-GONTIER (x2)  
COSSÉ-LE-VIVIEN  
ERNÉE  
EVRON (x2)  
FOUGEROLLES DU PLESSIS  
GORRON  
GREZ-EN-BOUÈRE  
JAVRON LES CHAPELLES  
JUBLAINS  
JUVIGNÉ  
LASSAY LES CHATEAUX  
LAVAL (x4)  
LOIGNÉ-SUR-MAYENNE  
LOIRON-RUILLÉ  
LA BACONNIÈRE  
LE GENEST-SAINT-ISLE  
MARTIGNÉ-SUR-MAYENNE  
MAYENNE (x2)  
MESLAY DU MAINE  
MONTAUDIN  
MONTSURS  
PONTMAIN  
PRÉ-EN-PAIL-SAINT-SAMSON  
RENAZÉ  
SAINT-DENIS-D'ANJOU  
SAINT-DENIS-DE-GASTINES  
SAINT-OUEN-DES-TOITS  
SAINT-PIERRE-DES-NIDS  
SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES  
VAIGES  
VILLAINES-LA-JUHEL  
VILLIERS CHARLEMAGNE



---

48 BORNES  
DE RECHARGE  
NORMALES

---

42 COMMUNES  
CONCERNÉES

---



# L'ACCÈS AUX BORNES

## 2 possibilités d'accès aux bornes :

Par abonnement :

Il suffit de vous abonner et de vous procurer une carte d'abonnement (badge) Territoire d'énergie Mayenne via le site [www.alizecharge.com](http://www.alizecharge.com)



Par l'utilisation du Smartphone :

A l'aide de votre Smartphone, vous scannez le QR code présent sur le côté de la borne ou vous téléchargez directement l'application Alizé (disponible sur l'AppStore et Android)

## L'UTILISATION DES BORNES

### 1 BADGEZ

Si vous disposez d'une carte d'abonnement :  
badgez sur la borne avec votre carte

Si vous utilisez votre Smartphone : Utilisez l'application sur votre téléphone ou scannez le QR Code situé sur la borne.

### 2 BRANCHEZ LA PRISE À VOTRE VÉHICULE ÉLECTRIQUE, FERMEZ LA PORTE DE LA BORNE.

### 3 RECHARGEZ

### 4 BADGEZ À NOUVEAU POUR OUVRIR ET DÉVERROUILLER LA PORTE

### 5 DÉBRANCHEZ LA PRISE. FERMEZ LA PORTE DE LA BORNE

## GÉOLOCALISATION DES BORNES

Les usagers disposent d'une application mobile de géolocalisation des bornes afin d'obtenir des indications en temps réel de la disponibilité et de l'état des bornes. Il suffit de se rendre sur l'application Alizé ou sur le site internet [www.alizecharge.fr](http://www.alizecharge.fr).

L'application permet notamment de :

- Connaître l'emplacement géo localisé des points de charge
- Connaître en temps réel l'état de chaque point de charge (disponible, réservé, occupé, en défaut ou en maintenance...)
- Réserver quelques minutes à l'avance l'utilisation d'une borne.

Possibilité d'utiliser l'application ChargeMap.



UNE CARTE  
D'ABONNEMENT  
TERRITOIRE  
D'ÉNERGIE MAYENNE

UNE APPLICATION  
ALIZÉ POUR  
SMARTPHONE

UN QR CODE PAR  
POINT DE  
CHARGE

UN RECHARGEMENT  
PAR ÉTAPE

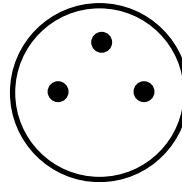


# LES TYPES DE PRISES

Chaque borne est équipée de deux points de charge, soit une possibilité de recharger deux véhicules en même temps (s'ils n'utilisent pas la même prise). La borne comprend trois types de prises.

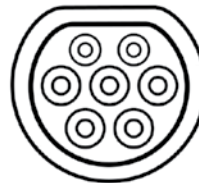
## Prise E/F (charge lente) :

- Prise domestique standard
- Puissance de 3 kVA
- Il faut compter environ 8h pour une charge complète
- À ce jour, ce sont les seules acceptées par les 2 roues et petits véhicules électriques (scooter, twizy, voiture sans permis)



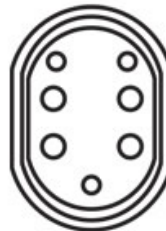
## Prise type 2 :

- Puissance maximale de 22 kVA (variable selon les véhicules)
- Format Européen pour charge accélérée
- En une demi-heure, on récupère en général pratiquement la moitié de son autonomie, et en 2 heures maximum, la totalité



## Prise type 3 :

- Puissance maximale de 22 kVA
- Il faut compter environ 2h pour une charge complète
- Prise type 3 présente sur certains véhicules existants (1<sup>ère</sup> génération de véhicules électriques)



2 POINTS DE  
CHARGE PAR  
BORNE

3 TYPES DE  
PRISES

UNE PUISSANCE  
COMPRISE ENTRE  
3 ET 22 KVA

# TARIFICATION

Coût d'inscription au service : 12 € (frais d'émission d'un badge)

## Pour les utilisateurs abonnés (paiement par badge) :

Coût de connexion : 0,0617 € TTC par minute

Le montant de la transaction est plafonné à 11 €

## Pour les utilisateurs non-abonnés (paiement par Smartphone) :

Prix forfaitaire de 5,95 € TTC la recharge



## FINANCEMENT

Le plan de déploiement départemental des infrastructures de recharges pour véhicules électriques (IRVE) résulte d'une réflexion de Territoire d'énergie Mayenne afin d'accompagner le développement de l'électro mobilité et de la transition énergétique sur le département.

Territoire d'énergie Mayenne pilote l'intégralité de ce projet d'installation. Les communes choisies pour l'implantation des bornes ont transféré la compétence IRVE à Territoire d'énergie Mayenne. Le budget global d'installation des bornes s'élèvent à 480 000€, soit 10 000€ par borne.

Le financement est porté par Territoire d'Énergie Mayenne qui bénéficie d'un subventionnement de l'ADEME à hauteur de 50% via le concours du «Programme d'Investissements d'Avenir».

## MANDATAIRE DES TRAVAUX

Pour sa réalisation, le marché public a été confié à l'entreprise Bouygues Energies et Services qui assure l'installation et la mise en service des bornes.

Le site web, l'application, la maintenance et la supervision du réseau, ainsi que la mise en place d'un service de monétique incluant le service clients est géré par sa filiale Alizé.

L'entreprise met également à disposition une hotline téléphonique de supervision disponible 24h/24 et 7j/7.

## RÉFLEXION RÉGIONALE

Une réflexion régionale a été menée visant à uniformiser l'accès aux bornes de recharge pour véhicules électriques sur l'ensemble du territoire des Pays de la Loire. Le pôle «Territoire d'énergie Pays de la Loire» regroupant les syndicats d'énergies de la Mayenne, du Maine-et-Loire, de la Loire Atlantique, de la Vendée et le département de la Sarthe travaille sur différents sujets connexes aux IRVE. Objectif : permettre aux utilisateurs mayennais de se recharger dans les mêmes conditions que dans les autres départements ligériens.



---

UNE CARTE  
D'ABONNEMENT  
TERRITOIRE  
D'ÉNERGIE MAYENNE

---

UNE RÉFLEXION ET  
UNE TARIFICATION  
RÉGIONALE

---





## 20 000 POINTS DE RECHARGE PUBLICS PRÉVUS POUR 2020

Sur le territoire national, plus de 20 000 points publics de recharge seront installés d'ici la fin de l'année sur une grande partie du territoire. Les conditions de l'appel à projet sont telles qu'elles favorisent le maillage dans des départements non encore bénéficiaires des fonds issus du programme d'investissements d'avenir. La France devrait donc être couverte de façon harmonieuse d'ici la fin de la décennie.

Plus de 30000 voitures électriques et hybrides rechargeables ont été immatriculées depuis le début de l'année 2017 en France, d'après l'AVERE\*. Pour la première fois en une année, les immatriculations de voitures électriques et hybrides rechargeables franchissent la barre des 30 000 avec 34 364 unités vendues.

*\*Association nationale pour le développement de la mobilité électrique*

**Station de recharge :** Une (ou plusieurs) infrastructure(s) de recharge associée(s) à des emplacements de stationnement, alimentée(s) par un même point de livraison du réseau public de distribution d'électricité ou par une même installation locale.

**Infrastructure de recharge (IRVE) :** L'ensemble des matériels, tels que circuits d'alimentation électrique, bornes de recharge ou points de recharge, coffrets de pilotage et de gestion, et des dispositifs permettant notamment la transmission de données, la supervision, le contrôle et le paiement, qui sont nécessaires à la recharge.

**Borne de recharge :** Un appareil fixe raccordé à un point d'alimentation électrique, comprenant un ou plusieurs points de recharge et pouvant intégrer notamment des dispositifs de communication, de comptage, de contrôle ou de paiement.

## TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE

Etablissement Public de Coopération Intercommunale, Territoire d'énergie Mayenne est aujourd'hui un des principaux acteurs publics de la transition énergétique du département.

Autorité organisatrice de la distribution de gaz et d'électricité, il réalise chaque année plus de 20 millions d'euros de travaux sur les réseaux électriques de basse et moyenne tension (extension, renforcement, raccordements, dissimulation...), de télécommunication. Parallèlement à cette mission première, il s'emploie à la mise en valeur de l'éclairage public des communes, accompagne le développement des énergies renouvelables et la maîtrise de la demande en énergie.

Maître d'ouvrage du déploiement des IRVE, Territoire d'énergie Mayenne accompagne le développement de l'électro mobilité sur le département. Il contribue également à l'aménagement numérique du territoire, notamment par la couverture des zones blanches centre-bourgs en téléphonie mobile.



Contact presse :  
Hélène RUAULT - 02 43 59 07 14  
Chargée de communication  
[helene.ruault@territoire-energie53.fr](mailto:helene.ruault@territoire-energie53.fr)